



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 20 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD ET MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le sort en est jeté, c'est M. le baron d'Anethan qui aura l'onéreux honneur de reconstituer le cabinet belge. La dépêche bruxelloise qui donne cette information ajoute que « les conditions mises à la formation de l'administration nouvelle, se débattaient au moment du départ du télégramme. »

Puisque c'est M. d'Anethan qui est actuellement en scène, ayons de suite l'indiscrétion de dire qu'il est né en 1803, et rappelons que, procureur du roi en 1831, avocat général à Bruxelles en 1836, ministre de la justice de 1843 à 1847, il n'a jamais cessé d'être considéré comme l'un des plus fermes soutiens du parti catholique.

M. d'Anethan ayant la présidence du conseil et le portefeuille des affaires étrangères, M. Beljiaux serait ministre de la justice, M. Jacobs ministre des finances, M. Cornesse ministre des travaux publics, et M. Kecogu ministre de l'intérieur. Noms obscurs, diront les esprits superficiels; n'importe, ce ne sont pas toujours les grandes illustrations qui font les meilleurs ministres. Au reste, il n'y a rien encore de définitif.

Certains journaux espagnols, lèvent déjà le drapeau du prince des Asturies. *El Pueblo*, par exemple; la *Epoca*. C'est, sans doute, ce qui a motivé l'arrivée inopinée du duc de Montpensier à Madrid, où il n'était attendu que dans trois semaines. Le duc n'a vraisemblablement déployé tant d'activité que pour neutraliser l'effet moral de l'abdication de sa belle-sœur.

Grand émoi, d'autre part, dans le monde carliste. Une commission légitimiste de la province des Asturies a procédé. — dit l'*Union*, — à la reconnaissance du jeune fils de don Carlos. Le dépositaire à venir du droit divin recevra les noms de Jayme-Juan-Carlos-Bienvenido-Pelayo-Fernando-Henrique, etc., etc.

Ayant un détail encore à donner avant de clore notre *Courrier*, le lecteur nous permettra d'interrompre cette énumération.

Il est temps pour tout. L'incendie a, depuis assez de siècles, fait sa proie de la capitale de la Turquie, pour que le gouvernement ottoman ait enfin songé à combattre ce fléau. Les correspondances de Constantinople annoncent que, sur les instances des légations européennes, le Divan se serait enfin résigné à l'organisation d'un corps de pompiers.

Le *Monde* publie la dépêche suivante :

Rome, 20 juin, midi.

Hier, au milieu d'une foule énorme, on a chanté avec une grande magnificence les premières vêpres de la fête de saint Pierre. Six cents évêques y assistaient. Le pape a béni les palliums. Le soir, le coupole de Saint-Pierre a été illuminée.

Aujourd'hui, le pape a célébré à Saint-Pierre la messe solennelle.

La fête est splendide. Toute la ville est dans l'allégresse. Il y aura ce soir illumination et feu d'artifice.

Demain, congrégation.

La Prusse est très-inquiète de la façon dont l'opinion publique envisage en France la ques-

tion du St-Gothard et les sympathies dont la voie du Simplon est l'objet. Aussi y a-t-il de nombreux pourparlers diplomatiques. Eh quoi! la Prusse nous donnera sa parole... d'honneur, et nous ne serons pas contents? Et non! pas du tout, Monsieur de Bismark.

Voici, sous toutes réserves, les paroles que le *Parlement* met dans la bouche de M. Emile Ollivier pour motiver, devant la commission, l'ordre du jour que propose le gouvernement sur la pétition des princes d'Orléans :

« La pétition des princes a été faite pour commencer et entretenir l'agitation.

« La politique est d'accord avec le patriotisme pour conseiller de couper court à une agitation qui serait funeste au travail national et aux efforts que fait la France pour se transformer, pour s'améliorer et grandir par la paix et par la liberté.

« Il faut aller au-devant de l'agitation en faisant venir la pétition à la Chambre tout de suite.

« Nous ne pouvons accepter le renvoi de la pétition au gouvernement. Il faut que l'ordre du jour soit très-nettement et très-fortement motivé. Les princes protestent contre une loi qui a été faite par la République. Nous avons des motifs excellents pour désirer que cette loi subsiste.

« Le premier signataire (le comte de Paris) de la pétition prend le rang et la position d'un prétendant. A ce titre, il est hors du droit commun.

« Quel que soit le point de vue où l'on veuille envisager la situation du gouvernement,

je ne considère pas la rentrée des princes d'Orléans comme un danger pour l'Empire des Napoléon; mais je verrais dans cette rentrée une source d'embarras et de malaise qu'un gouvernement serait coupable de ne pas éviter au pays.

« Je suis frappé de la forme de la pétition des princes.

« Si cette pétition avait été adressée à l'Empereur; si ses signataires y avaient déclaré qu'ils acceptaient la volonté nationale, la pétition eût mérité un examen bienveillant: car les princes auraient fait ainsi l'aveu de leur impuissance, et le gouvernement aurait fourni une nouvelle preuve de son esprit de conciliation et d'apaisement.

« Mais il y a une gravité exceptionnelle dans ce fait que, passant par-dessus la tête de l'Empereur et le gouvernement, les princes d'Orléans s'adressent à la Chambre des députés pour faire entendre une revendication hautaine d'un droit problématique.

« Si la Chambre, par impossible, s'accommodait de cette attitude des membres de la famille déchue, l'Empereur du suffrage universel recevrait l'outrage le plus grave qui ait pu être fait à un souverain.

« La pétition des princes d'Orléans est une candidature posée.

« Eh bien, on y répond par l'application de la loi sur le bannissement, surtout quand on a eu le bonheur de n'avoir pas fait cette loi.

« Les princes ont envoyé l'affiche de leur candidature à la Chambre. A la Chambre, donc, incombe le devoir de déchirer l'affiche.

« Si le gouvernement, aujourd'hui, agréait

FEUILLETON.

10

DEUX FRÈRES,

RÉCIT BRETON,

PAR MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

Mais ce que je ne savais pas hier, je le savais aujourd'hui: j'aimais Sophie, je voulais me faire aimer d'elle; l'usurpation n'était plus douteuse. Dès lors, le devoir ne me commandait-il pas de céder la place à mon frère? Il l'occupait avant moi, il m'avait ouvert son âme, il s'était lié à ma loyauté. « Parle de moi à Sophie », me disait-il les premiers jours; j'avais effectivement parlé de lui, mais en cherchant à l'éliminer. Hélas! c'était bien le commencement d'une trahison. Pour l'achever, cette trahison, pour recueillir le fruit de ma fausseté, je n'avais plus qu'à déclarer hautement mes prétentions. A la vérité, Sophie était libre dans une certaine mesure; peut-être n'avait-elle donné qu'un assentiment de complaisance aux projets de son oncle, peut-être ne s'était-elle pas engagée irrévocablement vis-à-vis d'Olivier; mais, cela, je l'ignorais, je n'avais point reçu de confiance à cet égard et il ne m'appartenait pas

d'en provoquer. Pouvais-je interroger Sophie sans lui laisser voir l'intérêt qui me poussait? Ne serait-ce pas trahir encore, trahir secrètement mais réellement? « C'en est donc fait, dis-je en m'étreignant la tête à deux mains, Sophie est perdue pour moi! Mon Dieu! mon Dieu! pourquoi l'ai-je vue? pourquoi n'ai-je pas fui dès le premier jour? Fallait-il me laisser pénétrer par un sentiment que je dois maintenant arracher de mon cœur en le brisant, si je ne veux tuer mon frère et forfaire à l'honneur? »

Oh! quelles angoisses durant les longues heures de cette affreuse nuit!

Enfin, la nature reprenant ses droits, je m'assoupis dans mon fauteuil. Bientôt je me retrouvai en face d'Olivier, une sourde fureur m'animait, j'attendais de lui une parole pour en faire un crime, un geste pour y voir une insulte; mais non, il était là calme et placide comme une statue; j'étouffais, une contraction nerveuse me serrait la gorge. Je me réveillai en sursaut, je fis quelques pas dans ma chambre, puis, n'y pouvant plus tenir, je descendis au jardin par un escalier de service.

Il était trois heures du matin, le jour blanchissait à l'horizon; les objets, au-delà d'une certaine de pas, n'avaient point encore de forme précise, on les voyait vaguement sans en saisir les contours; au bas du jardin, fort long et en pente assez prononcée, une vapeur ser-

pentante s'élevait au-dessus du ruisseau qui coulait là avant de gagner la prairie; on eût dit un large ruban de gaze flottant à sept ou huit pieds de terre; il ne faisait pas ombre de vent, les fleurs courbées sur leurs tiges par le poids de la rosée répandaient leurs parfums, qui se mariaient l'un à l'autre; les oiseaux ne volaient pas encore, mais du sein de chaque buisson ils faisaient entendre d'interminables concerts. C'était l'hymne du matin; on respirait un air vivifiant et embaumé, tous les sens étaient ravés.

Je descendis et je remontaï à plusieurs reprises l'allée qui conduisait de la maison au ruisseau; mon sang se calma peu à peu, il se fit en moi un grand apaisement. Les mystérieuses beautés de la nature parlaient à mon cœur. Je le compris: tous les êtres dénués de raison ont leur loi et obéissent fidèlement: de là résulte l'harmonie du monde matériel. Mais, au-dessus, dans le monde intellectuel, il n'y a qu'un être qui puisse accomplir la loi, c'est l'homme. L'homme est libre, s'il suit la loi; s'il sait, au jour de la lutte, se détacher de lui-même et dominer la passion, il remplit, dans l'ordre moral, la mission sublime qui lui a été donnée, il va à Dieu par le sacrifice, et ce n'est pas vainement que, sous le nom de générosité, les hommes célèbrent la plus belle des vertus.

« Serai-je égoïste ou généreux, me demandai-je en appliquant à ma situation la remarque générale que je

venais de faire? Oh! je serai généreux, coûte que coûte! Je ne serai ni traître, ni fourbe, ni ravisseur, j'emporterai mon âme à jamais désolée, mais droite et simple. Ah! que Dieu me soit en aide! »

Cette fois, la résolution était bien prise. Mon plan fut arrêté sur l'heure. On m'avait, à moitié sérieusement, à moitié plaisamment, proposé de prendre du service, je me décidai à accepter la proposition telle qu'elle. M. de Brécourt voulait un cadet pour son régiment, je serais ce cadet. Il s'agissait d'aller aux colonies; on se trouvait là fréquemment aux prises avec les Anglais, pour la défense des ports ou des côtes; c'était mon affaire. Ni les balles ni la fièvre ne me seraient ennemies; qu'avaient-elles à me prendre? je ne tenais plus à rien en ce monde. Quelle blessure pouvaient-elles me faire? je portais en moi la plus cruelle et la plus inguérissable des blessures.

XII.

Une heure s'était écoulée depuis que j'avais quitté ma chambre, il faisait grand jour. Craignant d'être aperçu par les gens de la maison, j'allai m'asseoir à l'extrémité du jardin sur un banc placé au bord du ruisseau, près de jeunes mûriers que Mme du Quillio avait fait planter (elle s'amusait à élever des vers à soie).

Là, sous l'empire de la fatigue, je m'endormis. Au bout d'un temps que je n'aurais pu préciser, un

la réclamation des princes d'Orléans, il serait un gouvernement avili; et si c'était la Chambre des députés qui l'agrée, il faudrait briser la Chambre et en appeler au pays. »

Le Corps-Législatif a rejeté jeudi le projet de loi sur l'indemnité des sénateurs. Il n'y aura donc point de différence, — sous le rapport de l'allocation, — entre les sénateurs de l'avenir et les sénateurs du présent et du passé.

Sur la question délicate du cumul, renvoi au moment de la discussion du budget.

On a distribué aux députés le feuillet des pétitions dont les rapports doivent être présentés aujourd'hui samedi.

La liste est beaucoup plus longue que celle des deux précédentes semaines, et, dans le nombre, se trouvent soulevées quelques questions qui ne manquent pas d'intérêt.

Mais le véritable ordre du jour de la séance se résume dans les deux mentions suivantes :

« Le sieur Degouve-Denuncques, à Paris, ancien préfet, demande l'abrogation des lois de 1832 et de 1848, qui ont prononcé l'exil à perpétuité contre les membres des deux branches de la maison de Bourbon. Il demande ensuite l'abrogation des décrets du 22 janvier 1852.

• Louis-Philippe d'Orléans, comte de Paris; François d'Orléans, prince de Joinville; Henri d'Orléans, duc d'Aumale, et Robert d'Orléans, duc de Chartres, protestent contre la loi de 1848 qui les a exilés, et demandent au Corps-Législatif d'être autorisés à rentrer en France, au nom du droit qui appartient à tous les Français. »

On annonce un discours de M. Jules Fayre pour appuyer la pétition des princes d'Orléans, discours qui serait appuyé par le vote du groupe parlementaire auquel il appartient.

La conférence à laquelle avaient été appelés, par M. le ministre des travaux publics, les présidents des conseils d'administration des Compagnies de chemins de fer, a été saisie des trois questions suivantes :

1° Moyen de procurer du travail aux ouvriers l'hiver prochain, afin de conjurer la crise alimentaire;

2° Rétablissement du tarif commun temporaire des céréales consenti en 1868;

3° Application du tarif commun à prix réduits pour le transport des fourrages.

On croit que l'entente s'établira facilement sur les trois points.

La gauche et M. Thiers ont voté contre la loi sur la nomination des maires et des adjoints. Il y a eu quarante-huit abstentions non motivées; elles appartenaient pour la plupart

au centre gauche, dont l'attitude paraît avoir été déterminée par la dernière déclaration de M. Emile Olivier. C'est ainsi que le marquis d'Andelarre, le comte Daru et M. Buffet figurent parmi les abstentions. On sait que le centre gauche réclamait l'élection des maires par les conseils municipaux, ou tout au moins, comme l'aurait voulu l'honorable M. d'Andelarre, la présentation d'une liste sur laquelle les maires auraient été choisis.

On peut dire que cette loi, telle qu'elle a été amendée et définitivement adoptée, est une loi de la droite et du centre droit.

Il y a toujours en l'air des modifications ministérielles. Nous ne croyons pas cependant qu'elles aient lieu avant le vote du budget. Si nous sommes bien informés, elles ne tarderaient pourtant pas beaucoup après. Cela nous reporte au moins à un mois, car il n'est pas probable que la discussion du budget, qui a commencé hier vendredi, soit terminée avant la fin de juillet.

Le Sénat a nommé la commission chargée d'examiner la loi sur le timbre des journaux, votée récemment par le Corps-Législatif.

Cette commission se trouve composée comme suit :

MM. de Sacy, Boudet, Gressier, Réveil et de Marnas.

La compétence particulière de M. de Sacy en matière de presse périodique, nous fait espérer que la seule solution désormais logique de la question du timbre comptera pour le moins un avocat au sein de la commission, et que la loi de surprise votée par la Chambre sortira du Sénat tout autre qu'elle n'y est entrée.

— M. Duruy a déposé, sur la tribune du Sénat, un projet de loi émanant de son initiative et tendant à établir en France la liberté de l'enseignement supérieur.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Nouvelles Diverses.

Une nouvelle grave circule, et nous avons tout lieu de la croire fondée. Le ministère proposerait d'élever l'emprunt de la ville de Paris de 520 à 680 millions. Cette augmentation aurait pour objet la continuation des travaux entrepris sur plusieurs points, notamment de la rue de Rennes, du boulevard Saint-Germain, de l'avenue Napoléon, de la rue Réaumur. On reconnaît, paraît-il, l'impossibilité politique et financière de laisser ces travaux interrompus. On ferait face aux intérêts et à l'amortissement de l'emprunt : 1° en reculant certaines annuités actuellement payées par la ville; 2° avec les bonifications résultant du

nouveau traité passé avec la Compagnie du gaz; 3° avec la mise en valeur des immeubles achetés à Bercy.

— Les nouvelles des récoltes arrivées de tous les points de la France au ministère de l'agriculture constatent que la moyenne, en seigle et en blé, sera égale aux trois quarts du rendement ordinaire.

— La discorde est au camp d'Agramant! Le conseil général de l'Internationale, résidant à Londres, vient de lancer un manifeste pour déclarer que l'association générale a cessé tous rapports avec les membres de la Branche française, section fédérale, qui est à Londres.

Les anciens frères et amis, en gens qui savent s'apprécier, ne se ménagent pas les épithètes, pratiquant le précepte : *Qui bene amat, bene castigat.*

— Il est à peu près certain que la *Marseillaise* ne reparaitra pas le 18 juillet, des difficultés se sont élevées, dit-on, entre M. Rochefort et M. Millière.

— Les obsèques de Barbès ont eu lieu mercredi matin à la Haye, de dix heures à midi et demi. De nombreux discours ont été prononcés sur la tombe. Le corps a été déposé dans un tombeau provisoire en attendant l'achèvement du monument qui s'élèvera sur le terrain acheté par le défunt.

— Le *Figaro* annonce une réforme qui sera unanimement approuvée si elle se réalise.

Il serait question de créer des timbres-chemins de fer.

On sait combien il est désagréable d'arriver à la gare au moment où l'on ferme le guichet de la distribution des billets; le train n'est pas encore parti, et si l'on était muni du billet, on aurait tout le temps de se caser dans un wagon; mais le manque de billet place le voyageur dans la situation de ces ombres qui manquaient d'une obole pour traverser l'Achéron. On se révolte, on se dispute avec l'employé, et pendant ce temps, le train part.

Aussi croyons-nous que l'application des timbres-chemins de fer, surtout aux voies qui desservent la banlieue des grandes villes, serait d'une exécution très-pratique et profiterait autant aux administrations qu'au public.

Il y aurait des timbres de 50 cent., 1 fr., etc., et ces timbres, que l'on pourrait se procurer partout, éviteraient le stationnement indéfini devant le guichet du buraliste.

— M. Leroux, conseiller général de la Loire-Inférieure, a été désigné par le sort pour faire partie du jury de la Haute-Cour.

— Un poète a fait passer sur les bancs des députés une pièce de vers. Est-elle inédite? Je l'ignore. Mais à tout hasard la voici :

LE BONHEUR D'ÊTRE MAIRE.

A la maison commune être journellement;
Lire tous les papiers très-attentivement;
Recevoir le public toujours courtoisement;
Sans esprit de parti donner l'alignement;
Présider le conseil; en subir gravement;
Les prolixes débats sans découragement;
Présenter le budget sans erreur sciemment;
Au clergé ne passer aucun empêtement;
Mais le laisser agir spirituellement;
Puis, présider l'école, et paternellement
Sermonner chaque enfant qui vous trouve assommant.
Chose plus grave encor, unir des cœurs aimants,
Qui bientôt maudiront le maire et leurs serments;
Au chef-lieu de canton mener, une fois l'an,
Les conscrits que l'Etat veut voir nus comme Adam.
A Monsieur le préfet écrire exactement;
Avec le sous-préfet, procéder mêmement;
Ne recevoir jamais le moindre traitement
Et souvent du pays aucun remerciement :
Tel est le sort d'un maire habituellement.
Il peut avoir parfois un dédommagement,
Mais il lui faut pour ça mourir subitement.
Alors le peuple ému se dit tardivement :
« C'était un maire habile et d'un grand dévouement.
« Accompagnons son corps avec recueillement. »
Le beau jour de sa vie est son enterrement.

— On avait en l'imprudence de laisser pénétrer, dans la salle des Pas-Perdus au Corps-Législatif, un habitué de la Bourse. A peine était-il entré, qu'il s'empressa de lâcher un canard, espérant sans doute le faire voler jusqu'au temple de la rue Vivienne et le plumer à son aise.

Mais le volatile était tellement lourd, qu'au lieu de s'enlever, il tomba à terre et qu'on le mit ignominieusement à la porte, comme un simple intrus.

Voici, en effet, ce que racontait ce bourgeois :

Quelques jours après la session, il paraissait au *Journal officiel* une note annonçant que le Prince-Impérial prendrait part aux délibérations du conseil des ministres.

Puis, — quelques mois après, — quand l'héritier du trône serait au courant des affaires politiques, l'Empereur offrirait... sa démission en faveur de son fils.

Toutefois, il garderait la régence jusqu'à la majorité du prince.

Le boursier n'a pas fait ses frais.

LES CHALEURS.

Voici un petit historique de chaleurs qui ne manque pas d'actualité :

En l'an 1214, on vit à Londres, pour la première fois, les eaux de la Tamise tellement basses, que l'on traversait le fleuve à gué. Les chaleurs avaient duré, sans interruption, pendant près de quatre mois.

Pendant les étés des années 1528, 1529, 1530, 1531, 1532 et 1533, les chaleurs furent excessives en France. Les récoltes souffrirent énormément, la plupart des rivières tarirent et des maladies épidémiques se déclarèrent dans plusieurs villes, notamment à Paris, à

léger bruit m'éveilla. J'ouvris les yeux, Sophie était debout à quelques pas de moi; un paquet de feuilles de mûrier à la main, elle me considérait d'un air surpris et inquiet.

« Ah! mon Dieu, Guy, me dit-elle, comme vous êtes pâle! Souffrez-vous de votre bras? »

— Non, répondis-je en me levant, non, pas du tout... cependant peut-être un peu... je ne sais pas. »

En effet, je ne savais pas; j'avais l'esprit troublé, j'aurais voulu dire le bonjour amical que nous échangeons d'ordinaire; le sourire ne vint pas sur mes lèvres, la parole me manqua.

« Mais vous dormiez, je crois, reprit Sophie, vous paraissiez abattu. »

— Je suis sorti de très-bonne heure, le froid du matin m'a engourdi.

— C'est singulier!... et pourquoi?... j'ai peut-être tort de vous questionner? »

— Non, Sophie, vous n'avez pas tort... Tenez, venez vous asseoir là, accordez-moi un moment d'entretien, c'est la dernière grâce que je vous demanderai.

— La grâce n'est pas grande, dit-elle en s'asseyant; et c'est la dernière?... je ne comprends pas.

— Sophie, je vais quitter le Plesquen. »

Elle me regarda avec ses grands yeux noirs.

« Vous allez quitter le Plesquen! » répéta-t-elle d'une voix lente et en laissant tomber les feuilles qu'elle tenait

à la main.

Je fis un signe de tête affirmatif; puis, pendant quelques minutes, nous gardâmes le silence l'un et l'autre. A mon air, à mon accent, à quelque chose que je ne saurais dire, Sophie avait deviné sans doute une partie de la vérité.

« Vous ne reviendrez pas? reprit-elle enfin. »

— Non, jamais! »

Suivit un nouveau silence.

Sophie était assise du côté du banc qui touchait au ruisseau; elle avait laissé tomber les feuilles de mûrier par terre; mais deux d'entre elles restaient sur sa robe; elle les prit machinalement et, étendant les bras, les lâcha au-dessus de l'eau. En cet endroit il y avait un petit remous, les deux feuilles y tournèrent pendant un certain temps; puis, saisies par le courant à un moment donné, elles descendirent côte à côte le fil de l'eau. A trois ou quatre pas plus loin, un roseau courbé par le vent barraif une partie du courant; les deux feuilles touchèrent à cet écueil; l'une d'elles plongeait de l'avant, elle s'engagea sous le roseau et y tint ferme; l'autre, après quelques oscillations, se détacha de sa compagne; le courant l'emporta, et bientôt elle fut hors de vue.

Je regardai Sophie. Ses yeux avaient suivi la même direction que les miens sur le ruisseau. Peut-être s'intéressait-elle aussi au sort de ces deux feuilles?

« Voilà, dis-je, comme me parlant à moi-même, voilà

bien l'image de la vie : pendant quelques jours on flotte sur les mêmes eaux, on voit le même ciel, on partage les mêmes émotions; mais le courant vous sépare, l'un reste près du bord, l'autre s'en va et ne revient plus.

— Les feuilles des arbres n'ont pas de volonté, observa Sophie.

— C'est vrai, et nous en avons une; mais que peut-elle contre le courant des choses? »

Sophie ne me répondit pas, elle ne demandait aucune explication, elle comprenait tout.

« Enfin, reprit-elle au bout de quelques minutes, pouvez-vous me dire où vous allez? »

— Je vais en Amérique.

— Oh! que c'est loin! »

Il se fit un nouveau silence. Nous étions là tous les deux, la tête basse, le cœur oppressé, ne pouvant dire trois paroles de suite. Je comptais ces chers et douloureux instants; j'aurais voulu les prolonger, mais une force intérieure me poussait à achever le sacrifice commencé.

« Sophie, dis-je d'une voix basse et saccadée, mon frère m'a prié d'être son interprète auprès de vous, il souffre. Il craint que vous ne vous mépreniez sur ses mobiles, il m'a demandé d'être sa caution, il s'est fié à moi, il compte sur moi; si j'étais capable de le trahir, vous me mépriserez justement... Sophie, je suis la caution de mon frère; Olivier est bon, son hommage est

pur, il a le cœur désintéressé, il vous supplie de le tirer d'anxiété et de lui parler avec franchise.

— Je lui parlerai, dit Sophie en se levant. J'ai eu tort de ne pas lui parler plus tôt, il saura tout. Oh! je ne vous méprise pas, Guy, ajouta-t-elle avec une sorte d'exaltation; non! non! je ne vous méprise pas!

— Adieu!... »

Elle se hâta de tourner la tête pour me dérober la vue de ses larmes, puis elle reprit le chemin de la maison.

« Adieu! adieu! Sophie! » répétais-je.

Je me laissai tomber sur le banc, je me cachai le visage avec les mains. Puis, un instant après, je me relevai tout-à-coup en m'essuyant les yeux.

« La voir! m'écriai-je, la voir une dernière fois! »

Elle touchait à la porte de la maison, elle se retourna, ses yeux parurent se diriger de mon côté; puis elle ouvrit la porte... et je ne la vis plus!... je ne vis plus Sophie!...

Dans les grandes déterminations morales, comme dans les efforts physiques, il y a un moment d'action suprême au-delà duquel le triomphe est assuré si la volonté persiste. Je venais de remporter sur moi-même la plus difficile victoire. Mon cœur était navré; mais ce que j'avais voulu, je le voulais encore, il ne s'agissait plus que de courir au but sans regarder derrière soi. Je

Marseille; à Lyon et à Lille. Il y eut, en outre, dans plusieurs provinces, disette de vivres.

La sécheresse et les chaleurs furent encore, en 1592, très-nuisibles aux biens de la terre. Dans le Dauphiné et dans la Saintonge, trois mois et demi s'écoulèrent sans que l'on vit tomber une goutte de pluie. Dans certaines localités, on était obligé d'aller chercher l'eau potable à trois ou quatre lieues de distance.

En 1705, 1716 et 1719, nouvelles chaleurs d'une intensité désastreuse. Dans la Provence, dans le Languedoc, dans la Guienne, presque toutes les rivières furent desséchées, et l'on fut très-embarrassé pour avoir de la farine. Aux moulins à vent on se battait pour faire moulin son grain le premier. Plusieurs personnes y furent tuées. Faute d'eau, il périt une grande quantité de bestiaux.

En 1788, nouvelle sécheresse qui, cette fois, se fit sentir dans presque toute l'Europe.

Les chaleurs furent encore, en 1803, aussi excessives que persistantes. Dans la Normandie, quatre-vingt-quinze jours s'écoulèrent sans pluie. A Paris, la Seine descendit plus bas qu'en 1719.

Depuis, il y a eu en Europe de très-fortes chaleurs, mais elles ont toujours été tempérées par des pluies d'orages.

AFFAIRE DES GUANOS ET PÊCHERIES DU NORD.

Nous avons publié dans ce journal et nous publions encore aujourd'hui l'annonce de cette affaire.

Il paraît résulter de renseignements particuliers de notre correspondant de Paris, qu'elle doit être classée en dehors de celles que notre époque financière voit souvent en quelques mois naître et mourir.

Il s'agit ici d'une entreprise utile, pratique, et d'une œuvre d'avenir qui a appelé l'attention du Chef de l'Etat, si bon juge en tout ce qui présente un intérêt national; et cela, après mûr et technique examen par les hommes les plus haut placés dans la science.

Il est donc à souhaiter que l'attention et l'intérêt publics se fixent sur cette entreprise.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur, le 1^{er} juillet 1870.

Monsieur le rédacteur de l'*Echo saumurois*,

Ma lettre du 25 juin, que vous avez eu l'obligeance d'insérer dans votre journal, a de nombreux adhérents.

Je viens donc ici, tout d'abord, Monsieur le rédacteur, remercier les souscripteurs de l'accueil sympathique qu'ils ont fait à ce projet. Du reste, il intéresse toute la population de notre cité. J'ose espérer, Monsieur, que cet exemple sera suivi par tous nos concitoyens.

comprimai les frémissements intérieurs, je refoulai les larmes. « Allons ! allons ! me dis-je, levons-nous et faisons vite. »

Je me levai effectivement, je traversai le jardin à grands pas, je remontai chez moi ; puis, après avoir pris ce que j'avais d'argent, j'allai frapper à la chambre qu'occupait mon père. Olivier était là ; sa présence ne m'arrêta pas. Je déclarai à mon père, sans aucun préambule, que, s'il voulait bien m'accorder son agrément, j'étais résolu à entrer au service en acceptant la proposition de M. de Brécour.

Mon père était l'homme du monde le plus prompt à prendre un parti ; néanmoins la soudaineté de ma décision l'étonna. Il me fit quelques difficultés et m'engagea à réfléchir.

Je le pria d'observer que le temps de la réflexion manquait désormais ; que, si j'avais eu tort de ne pas me prononcer plus tôt, ma résolution n'en était pas moins irrévocable ; que dès lors il fallait saisir une occasion qui ne se représenterait plus.

« Oui, c'est assez vrai, dit mon père en secouant la tête, cependant l'affaire méritait examen. Ecoute, mon ami, ajouta-t-il un instant après, je serai certainement affligé si tu fais tout ce que tu fais, mais si tu songes qu'il faut te voir partir au moment où nous ne songions qu'à goûter des joies de famille. Toutefois je ne voudrais pas m'opposer à ton dessein d'une manière absolue. Il a un côté sérieux, je le reconnais. Ton long séjour

Voici les noms de la première souscription :

MM.

Delacour-Ouvrard ;
Lecoy, avocat, faisant fonctions de maire de Saumur ;
Millocheau (Eugène), propriétaire ;
Barbin-Moricet, ancien négociant, propriétaire ;
Milsonneau, négociant, sur les Ponts ;
Richard (Jules), banquier ;
J.-B. Stears, directeur du gaz ;
Galleau, ancien négociant, propriétaire ;
Pellé fils, négociant ;
S. Morillon fils, propriétaire ;
Faulcon, ancien pharmacien, propriétaire ;
Coulon, chef d'institution ;
Bineau, docteur-médecin, propriétaire ;
Vaquier (M^{me}), propriétaire ;
Guillon (M^{me}), propriétaire ;
Ratouis (Esprit), négociant ;
L.-H. Guillon, négociant et teinturier ;
Bury, médecin, faisant fonctions de maire ;
Le vicomte O'Neill de Tyrone, sous-préfet ;
Fonteneau (M^{me} veuve), propriétaire ;
De Fos (Gustave), banquier, conseiller municipal ;
De Fos (Ernest), banquier ;
Mayaud (Léon), conseiller général ;
Chudeau, propriétaire, conseiller municipal ;
Jamet fils, négociant ;
Pineau-Gardon, propriétaire ;
Moricet (Léon), ancien négociant, propriétaire ;
Lambert-Lesage, banquier, conseiller municipal ;
Lambert (Eugène), banquier, juge au tribunal de commerce ;
Dupuis (Charlemagne) ;
Allain (M^{me}), propriétaire ;
Dezaunay, maître d'hôtel.

Agréer, etc. DELACOUR-OUVRARD.

Monsieur le Rédacteur,

Je lis dans votre numéro du 25 une lettre signée de M. Delacour-Ouvrard.

Tout en approuvant les sentiments généreux qui l'ont dictée, je suis cependant d'un avis opposé pour la bonne réalisation de son projet.

M. Delacour dit avec raison qu'il nous manque des halles centrales, un château d'eau et une boucherie ; puis il ajoute : commençons donc par cette dernière en faisant des vœux pour la réalisation des autres.

Je crois au contraire qu'une boucherie sans halles centrales serait d'un effet nul et sans résultat certain ; que des halles centrales sans un château d'eau ne seraient point réalisables, et qu'enfin une boucherie, sans des halles centrales et un château d'eau, serait une entreprise trop hasardeuse. Il ne faut pas comparer la boucherie à la boulangerie : le pain

à l'île-de-France t'a empêché d'embrasser une carrière, et j'ai eu le tort de n'y pas pourvoir de mon côté. Aujourd'hui la possibilité de réparer le temps perdu se présente inopinément, les considérations secondaires doivent être écartées. Va donc trouver M. de Brécour. Il était ces jours derniers chez M. Le Mohout, à Gouarec ; après le déjeuner tu monteras à cheval ; en trois ou quatre heures tu peux aller et revenir. Ce soir nous causerons de nouveau. D'ailleurs, s'il est nécessaire d'arrêter les choses immédiatement, je m'en remets à toi, tu n'es plus un enfant, fais comme tu l'entendras. »

Précisément, je ne voulais pas revenir. M'éloigner aussi vite que possible, c'était là mon premier but. La latitude que me laissait mon père me suffisait, je ne m'expliquai point sur mes projets ; seulement, sous prétexte de faire une promenade plus agréable, je dis que j'irais à pied. Au fond je ne me souciais pas de m'embarrasser d'un cheval qu'il eût fallu ramener. Gouarec n'étant qu'à trois lieues de Plesquen, le trajet d'aller et de venir pouvait se faire le même jour à titre de simple promenade. Mon père savait que j'étais marcheur, il ne fit aucune objection.

Olivier avait assisté à l'entretien sans dire un seul mot, mais ses yeux ne me quittaient pas ; il paraissait vouloir lire sur mon visage le motif secret de ma détermination. Quand je quittai la chambre de mon père, il sortit avec moi, me suivit à l'office et voulut ensuite

se distribuer à domicile et se fabriquer chaque jour ; en est-il de même de la boucherie ?

Donc un château d'eau, des halles centrales et une boucherie par actions.

Agréer, etc. BONNEAU.

29 juin 1870.

Le 28 juin, le sieur T., du Vaudelnay-Rillé, a été trouvé pendu à son domicile. T., le 23 juin, avait fait une chute dans laquelle il s'était gravement blessé. On croit que la crainte de ne pouvoir se guérir l'a poussé à cet acte de désespoir.

Nous empruntons ce qui suit au *Bulletin historique et monumental de l'Anjou* (livraison de juin).

Voici, pour cette année, la nomenclature des travaux de nos compatriotes à l'Exposition de Paris.

PEINTURE.

M. Auguste-Charles Corbineau, de Saumur, a deux tableaux :

L'un, que les rappers désignent sous le nom de « l'Homme à la verrue », comme on désigne un tableau du Titien sous le nom de *l'Homme au gant*, est un fort beau portrait d'un ancien directeur du théâtre d'Angers ; l'autre est une nature morte, *fruits et gibier*.

M. Quesnay de Beaurepaire : *Bugeaud en Savoie*. « Le 25 juin 1815, le jeune colonel Bugeaud livre aux Autrichiens la bataille de l'Hôpital sous Couflans ; l'énergique population de la Savoie se joignit à la poignée de braves du 14^e de ligne qu'il commandait ; 8,000 Autrichiens furent rejetés derrière Arly. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On assure que le *Journal officiel* publiera probablement dimanche, la liste des nouveaux sénateurs.

Parmi les noms mis en avant, on cite M. Emile de Girardin, M. Laboulaye, M. Saint-Marc Girardin, M. le premier président Piou, M. le vicomte de Flavigny, M. Ortolan, un prélat français (l'archevêque de Cambrai, dit-on, ou l'évêque d'Orléans), et l'un des membres du cabinet, qui ne fait encore partie d'aucune de nos assemblées, M. le duc de Gramont.

La discussion générale du projet de loi relatif à un appel de 90,000 hommes sur la classe de 1870, a fourni à plusieurs orateurs de la Chambre, l'occasion de faire une courte excursion sur le terrain de la politique étrangère, à propos de la question d'opportunité ou de non-opportunité d'un désarmement.

On paraît s'être arrêté au chiffre de 135 millions, pour l'emprunt supplémentaire des

m'accompagner sur la route de Gouarec.

Chemin faisant, je m'efforçai de parler de toutes choses d'un air indifférent : je redoutais qu'Olivier ne m'interrogât, et je sentais qu'il en avait un très-vif désir. Certes, je ne pouvais m'y méprendre, l'amitié seule l'inspirait ; dans le son de sa voix il y avait de l'anxiété, il me parlait avec douceur, on eût dit qu'il cherchait à m'apaiser. Moi, j'étais tout à tour gai, d'une gaieté forcée et malade, ou brusque jusqu'à la maussaderie, j'avais la fièvre, je marchais à grands pas, je parlais sans cesse en changeant de sujet à chaque instant ; la tempête qui régnait au-dedans de moi se décelait au-dehors par une agitation que je ne parvenais pas à comprimer. Le remords et la douleur se partageaient mon âme et la déchiraient : je venais de quitter mon père, j'allais quitter mon frère, l'œil sec et sans leur dire adieu ! Ah ! ne quittais-je pas aussi Sophie !... et il ne m'était pas permis de pleurer ! J'en voulais mortellement à Olivier ; sa présence m'irritait ; par un retour de ces mauvais sentiments qui m'avaient déjà plusieurs fois animé, je cherchais à le blesser ; mes remarques amères atteignaient tout ce qu'il aimait, les choses et les personnes. Il me répondait avec une extrême modération, ses expressions étaient ménagées ; il me traitait comme on traite les gens qu'on ne saurait approuver et qu'on ne veut pas contredire.

(La suite au prochain numéro.)

tiné à permettre la reprise des travaux de la ville de Paris.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

Saumur, le 2 juillet 1870.

Messieurs Boutin, Brière et Rousteaux, à Saumur.

Je regrette profondément d'avoir contribué par imprudence à répandre dans le public que votre maison avait fait des ventes de blé considérables sur la place de Paris et était exposée à des pertes importantes.

Je n'hésite pas à reconnaître que le fait est faux, et je vous autorise, pour détruire le mauvais effet qui peut en être résulté, à faire insérer la présente dans deux journaux du département, à votre choix.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression sincère de mes regrets, et croire que je n'ai été coupable que d'imprudence.

DÉSIRÉ LANGLOIS fils.

M^a de grains, à St-Lambert-des-Levées.

L'Univers illustré clôture dignement sa douzième année par le numéro de cette semaine qui contient de superbes gravures. Nous signalerons : le Procès des brigands de Marathon, à Athènes ; la Falaise d'Etretat après l'orage, de M. Gustave Courbet, et la Confession avant le combat, de M. Eugène Giraud, deux excellents tableaux du Salon de cette année ; le Portrait équestre de S. A. le Prince Impérial, accompagné du général Frossard, son gouverneur ; le Portrait du comte Potocki, président du ministère autrichien, etc., etc. — *L'Univers illustré* vous apporte, racontés et dessinés, tous les événements intéressants qui se sont accomplis dans le cours de la semaine. Ajoutons que *L'Univers illustré* offre en ce moment à ses abonnés, sous ce titre : *Bibliothèque de tout le monde*, une prime admirable et sans précédent. On peut voir dans le numéro de cette semaine de *L'Univers illustré* des détails sur cette prime qui se compose de vingt beaux volumes des meilleurs romans contemporains, volumes grand in-4^e, de plus de 400 pages chacun et illustrés de deux mille gravures.

ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS. — Un an, 20 fr. ; six mois, 10 fr. ; trois mois, 5 fr.

Administration : passage Colbert, 24.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

GUANOS ET PÊCHERIES DU NORD

Souscription publique, du 25 juin
au 6 juillet,
à 12,000 ACTIONS

Hypothécaires et Amortissables
de 500 francs.

RAPPORTANT PLUS DE 14 0/0

Les souscriptions peuvent, dès à présent, être adressées, avec le premier versement de 25 fr. par action, à la BANQUE DES VALEURS MOBILIÈRES, 62, rue de Turbigo, à Paris.

DON DE SA MAJESTÉ L'EMPEREUR

fait à l'origine de l'exploitation et après avis favorable de MM. DUMAS, BOUSSINGAULT et MICHEL CHEVALIER, pour assurer le développement de l'établissement des Loffoten, reconnu dès lors d'utilité publique ;

CENT MILLE FRANCS.

COMITÉ DE PATRONAGE
ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du Conseil : M. LEFEBVRE-DURUFLÉ, sénateur, GC.

* M. J.-A. BARRAL, O^h, fondateur et directeur du *Journal de l'Agriculture*, membre du Conseil général de la Moselle, de la Société centrale d'Agriculture, du Conseil de la Société d'Encouragement, etc.

* M. le comte de BEAUREPAIRE LOUVAGNY, O^h, ancien officier de marine, agriculteur, au château de Grivesnes (Somme).

* M. BELIN, O^h, agriculteur, membre du Conseil général de Seine-et-Marne, maire de Brie-Comte-Robert.

* M. BELLA, O^h, ancien directeur de l'École impériale d'Agriculture de Grignon, l'un des administrateurs de la Compagnie des Omnibus de Paris, membre de la Société centrale d'Agriculture, etc.

* M. Ad. BOBIERRE, O^h, directeur de l'École supérieure des Sciences de Nantes, docteur ès-sciences et vérificateur des engrais pour la Loire-Inférieure ;

M. le comte du BUAT, *, propriétaire, agriculteur dans la Mayenne;
 M. GAREAU, *, ancien député, membre de la Société centrale d'Agriculture, propriétaire dans le département de Seine-et-Marne;
 M. GEVELOT, *, manufacturier et agriculteur, député au Corps-Législatif et conseiller général de l'Orne;
 M. J. GIRARDIN, O. # # #, correspondant de l'Institut, recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand;
 * M. Noël-Jacques LEFEBVRE-DURUFLÉ, GC, *, propriétaire, sénateur, ancien ministre de l'Agriculture, du commerce et des travaux publics.
 * M. O. LE ROY DE KÉRANIOU, *, ancien capitaine au long cours.
 M. MALAGUTI, O. # # #, correspondant de l'Institut, recteur de l'Académie de Rennes;
 M. le baron de MAS, *, propriétaire dans Seine-et-Marne, président de la Société d'Agriculture de Melun;
 M. NIVIERRE, O. # # #, ancien fondateur et directeur de l'École d'Agriculture de la Saulsaye, agronome à Belley.
 M. ISIDORE PIERRE, O. # # #, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences de Caen, président de la Société d'Agriculture du Calvados;
 * M. J. RANDOING, O. # C # #, ancien député et ancien membre des Conseils généraux des Manufactures et du Commerce, l'un des administrateurs du Canal de Suez.
 * M. F. ROHART, manufacturier-chimiste, ancien vice-consul de France en Norvège, président du Conseil de surveillance du Journal de l'Agriculture.

N. B. Les noms des membres composant le Conseil d'administration sont précédés d'un astérisque.

CONSEIL JUDICIAIRE

M. RAVETON, avocat à la Cour impériale de Paris.
 M. WALKER, avocat agréé près le Tribunal de Commerce de Paris.

Directeur : M. F. ROHART
 Fondateur de l'établissement des Loffoten.

Près de la moitié du capital social est souscrite à l'avance.
 Les titres seront cotés aux Bourses de Paris, de Londres, de Bruxelles, de Vienne et de Berlin.

Le Guano du Pérou, si recherché partout, qui a été pour l'agriculture un si puissant auxiliaire, et dont les gisements se comptaient par millions de tonnes, vient d'être épuisé en moins de trente ans. On en est toujours à chercher d'autres gisements qui le remplacent.

On ne peut se dispenser de donner satisfaction à des besoins aussi impérieux et aussi considérables, car ils sont de première nécessité. Tel est le but de la Société des GUANOS ET PÊCHERIES DU NORD.

Le *Moniteur universel*, alors journal officiel, a signalé, dès 1863, les services que pouvaient rendre à l'agriculture, au commerce et à la navigation, l'établissement et le Comptoir fondés aux Iles Loffoten, par M. ROHART, vice-consul de France en Norvège, à l'effet de recueillir et de transformer en Guano facilement transportable, les déchets fournis par les Pêcheries du Nord de l'Europe, qui sont certainement les plus importantes du Globe.

Plus tard, les *Annales du Commerce extérieur*, publiées par le Gouvernement français, ont appelé l'attention du commerce et de la navigation sur l'importance de ces Pêcheries, ainsi que sur l'établissement dont il est question et les services qu'il pouvait rendre. En effet, les Guanos du Pérou sont à 6,000 lieues de l'Europe, tandis que l'établissement dont il s'agit n'est guère qu'à quelques centaines de lieues des côtes françaises.

La sympathie que le Chef de l'Etat, SA MAJESTÉ L'EMPEREUR, a montrée pour cette industrie, alors qu'elle venait de naître, sympathie dont il n'est pas permis de douter, puisqu'elle s'est traduite, après avis favorable de MM. DUMAS, BOUSSINGAULT et MICHEL CHEVALIER, par l'envoi d'une somme de CENT MILLE FRANCS, qui témoigne bien haut de l'importance du sujet, est aussi une preuve de l'appui moral, sinon matériel, sur lequel on pourrait compter au besoin, de la part d'un Gouvernement qui ne cesse de se préoccuper de l'avenir des campagnes et du progrès agricole.

Les divers chargements de Guano du Nord importés en France, par M. ROHART, ont été successivement analysés et appréciés dans les rapports motivés, par MM.

ISIDORE PIERRE, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences de Caen, président de la Société d'Agriculture du Calvados; MALAGUTI, correspondant de l'Institut, recteur de l'Académie de Rennes; J. GIRARDIN, correspondant de l'Institut, recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand; et AD. BOBIERRE, directeur de l'École supérieure des Sciences de Nantes, docteur es-sciences et vérificateur des engrais pour la Loire-Inférieure. Les agriculteurs savent que ces Messieurs sont autorisés en pareille matière.

Ces analyses et ces appréciations ont été sanctionnées pratiquement par les remarquables résultats obtenus, pendant plusieurs années consécutives, par les cultivateurs qui ont employé ce produit sur leurs terres. Depuis 1863, le chargement de chaque navire a toujours été vendu à l'avance, et il a même fallu souvent réduire le chiffre des demandes.

Ces faits sont de toute notoriété dans le monde agricole, où le nom de M. ROHART est justement apprécié, et prouvent que le Guano du Nord est aussi riche en matières fertilisantes que le Guano du Pérou; qu'il est, en outre, d'une composition plus stable que ce dernier; qu'il se conserve parfaitement sans perdre de sa richesse; qu'il est plus apprécié, en raison de cela, que le Guano péruvien, et qu'il est en outre moins cher de 50 fr. par tonne, soit plus de 14 0/0.

Il ne s'agit pas ici de simples promesses, d'espérances à réaliser, mais bien d'un intérêt réel et immédiat et de résultats déjà obtenus, puisque l'établissement existe et qu'il est en exploitation. On ne saurait trop encourager cette nouvelle industrie, qui répond à des besoins aussi réels que considérables, et l'on a la certitude qu'elle tiendra tout ce qu'elle promet et tout ce que comportent les nécessités de l'avenir.

Aussi, les hommes qui ont accepté de faire partie des comités d'administration et de patronage de la Société, considèrent-ils comme un service rendu au pays de donner leur concours à une entreprise aussi utile. L'appel fait au public agricole, industriel et commercial, ainsi qu'aux capitalistes, doit être entendu, parce qu'il s'agit d'une affaire honnête, utile et féconde, dont la prospérité ne saurait être douteuse, quand on envisage les éléments de succès et de durée qu'elle possède. Comment donc n'espérerait-on pas l'encouragement et le concours sérieux des hommes spéciaux et pratiques pour une entreprise qui vise à devenir nationale, par ses résultats et les services qu'elle est appelée à rendre, après avoir commencé par l'être à sa création.

La souscription publique aux 12,000 ACTIONS de 500 francs, rapportant 6 0/0 d'intérêt fixe et 8 0/0 environ de dividende, de ladite Société, sera ouverte du 25 au 30 juin, à la BANQUE GÉNÉRALE DES VALEURS MOBILIÈRES (siège social), 62, rue de Turbigo, à Paris, chez ses DEUX MILLE CORRESPONDANTS de province, chez tous les banquiers et chez tous les changeurs.

Le premier versement, par action, est de 25 francs. Les souscriptions sont reçues dès à-présent avec bonification d'intérêt à 6 0/0 au profit du souscripteur, jusqu'au jour de l'ouverture.

SOCIÉTÉ

DES USINES A GAZ RÉUNIES

Constituée le 31 juillet 1863, chez M^e LINDET, notaire à Paris.

Administration et siège social à Paris, rue Vivienne, 53.

ÉMISSION

DE 24,000 OBLIGATIONS

HYPOTHÉCAIRES AVEC SUBVENTIONS MUNICIPALES DE 9,400,000 FR.

EXPOSÉ.

La Société des Usines à Gaz réunies, dont les opérations prennent une extension toujours croissante, vient de s'assurer la pos-

sessions de vingt-deux nouvelles usines à gaz, ce qui porte à trente-quatre le nombre des usines appartenant à la Société.

GARANTIES.

1^o VALEUR DES USINES.

Les trente-quatre usines appartenant à la Société représentent une valeur totale de dix millions quatre cent soixante mille francs (10,460,000 fr.).

2^o FERMAGE DES USINES.

Toutes les usines de la Société sont affermées pour une somme annuelle minimum de neuf cent quatre-vingt-cinq mille francs (985,000 fr.).

Ce produit minimum est assuré à la Société par des contrats de fermage qui ne peuvent, dans aucun cas, donner un résultat inférieur; ces contrats doivent, au contraire, réaliser des bénéfices plus considérables dans quelques années, la vente du gaz allant toujours en augmentant dans chaque usine.

PAYEMENT DES INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT DES OBLIGATIONS.

Le service des intérêts et l'amortissement des obligations ne nécessitant qu'une somme annuelle de 569,000 francs, est assuré et garanti par des contrats de fermage établissant pour la Société un revenu fixe de 985,000 francs.

3^o HYPOTHÈQUES.

Des hypothèques spéciales collectives seront consenties, au profit des obligataires, sur les usines de la Société.

4^o SUBVENTIONS MUNICIPALES

Accordées à la Société des Usines à Gaz réunies, s'élevant à une somme totale de 9,400,000 francs.

Aux termes des traités faits entre les villes et la Société, lesquels ont été ratifiés par décisions préfectorales, il est accordé des subventions s'élevant ensemble à une somme totale de 9,400,000 francs pour éclairage municipal.

Cette somme est à recevoir intégralement par la Société des Usines à Gaz réunies en un délai de quarante années.

Ces subventions viennent apporter à la Société un surcroît de ressources et servir de garantie supplémentaire pour les engagements contractés vis-à-vis des porteurs d'obligations.

COMITÉ DES OBLIGATAIRES.

Les obligataires seront représentés par un comité composé de cinq membres, formé à cet effet et choisi parmi les plus forts souscripteurs d'obligations.

SOUSCRIPTION

A 24,000 OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES AVEC SUBVENTIONS MUNICIPALES DE 9,400,000 FRANCS.

Ces obligations sont émises à 250 francs, remboursables à 300 francs en quarante années.

Elles ont droit à un intérêt annuel de

15 fr. payable au siège social, par semestre échéant le 15 janvier et le 15 juillet.

Soit un placement hypothécaire, intérêts et amortissement compris, de plus de SEPT p. CENT (7 0/0).

La jouissance commencera le 15 juillet 1870.

ON VERSE :	en souscrivant	50 fr.
	à la répartition	50
	le 1 ^{er} septembre 1870, à la remise du titre libéré.	150
		250 fr.

Tout souscripteur qui voudra se libérer par anticipation aura droit à une bonification de 2 fr. par titre.

Les obligations seront cotées à la Bourse de Paris.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Du Mardi 28 Juin au Samedi 2 Juillet pour Paris,

Et jusqu'au Mardi 3 Juillet pour les Départements.

A PARIS : { Au siège social, rue Vivienne, 53;
 Et chez MM. E. LE PELLETIER et Co, banquiers, rue de Provence, 62.

DANS LES DÉPARTEMENTS : chez tous les banquiers correspondants.

On peut dès ce jour verser au crédit de MM. E. LE PELLETIER et Co, dans toutes les succursales de la BANQUE DE FRANCE;

Et par lettres chargées à l'adresse de MM. E. LE PELLETIER et Co, banquiers, 62, rue de Provence.

Tous coupons échéant en juillet et août sont acceptés comme espèces.

— Tout malade trouve, dans la douce *Revalesscière du Barry*, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, nervose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalesscière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (450)

BOURSE DU 30 JUIN.

3 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 72 85.
 4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 104 00.

BOURSE DU 1^{er} JUILLET.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 72 65.
 4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 104 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur, succ^r de M^e LEROUX.

A VENDRE UNE PETITE PROPRIÉTÉ

Située au Sauvageon, commune de Vivy.
 Cette propriété se compose de maison d'habitation, écurie, toits à porcs, jardin et terres en différentes parcelles d'une contenance totale de cinq hectares environ.
 S'adresser pour traiter à M^e MÉHOUSAS, notaire rue Beaurepaire.

A VENDRE A LOUER OU A ARRENTER, UNE MAISON,

Située rue de la Visitation, n^o 42.
 S'adresser à M. MARTIN-BELLIARD, jardinier-grainetier à Varrains.

A VENDRE UN CABRIOLET à 4 roues, presque neuf.

S'adresser au bureau du Journal.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE POUR CAUSE DE DÉPART.

Le lundi 4 juillet 1870, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez M^m Mercier, marchande, Grand'Rue, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers.
 Il sera vendu :

Lits, couettes, traversins, oreillers, commodes, tables, guéridons, chaises, tables de nuit et autres meubles, bouteilles vides, dames-jeannes, batterie de cuisine, etc., etc.
 On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER UN JARDIN A Nantilly.

Pour la Toussaint prochaine, S'adresser à M^me veuve MILON.

A LOUER Pour la St-Jean 1871,

L'HOTEL DES VOYAGEURS BIEN ACHALANDÉ,

Situé à Saumur, rue d'Orléans.
 Vaste cour, grandes écuries, remises, hangars, magasins, etc.
 Cet hôtel offre, en outre, les servitudes désirables pour toute espèce d'industries.
 S'adresser à M. ROHART. (261)

A LOUER Pour la Saint-Jean prochaine, UNE BOUTIQUE CHAMBRE, CAVE ET GRENIER,

Située place Saint-Pierre.
 S'adresser à M. BONNEAU, rue de l'Hôtel de-Ville, n^o 7. (29)

A LOUER Présentement, UNE MAISON AVEC MAGASIN

Rue du Puits-Neuf, 27, S'adresser à M. Mavre BOLOGNESI.

ON DEMANDE UN ASSOCIÉ, pour le commerce des vins mousseux, dans les environs de Saumur.
 Écrire franco, aux initiales A et D, poste restante, Saumur. (282)

UN JEUNE HOMME MARIÉ, muni de bons certificats, désire une place de garde particulier.
 S'adresser au bureau du Journal.

ON DEMANDE un Courtier, pour une compagnie d'assurance contre l'incendie à prime fixe. Fortes remises.
 S'adresser au bureau du journal.

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.
 S'adresser au bureau du Journal.

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des Petites Filles (7^e ANNÉE).

La POUPÉE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte — contenant des petits Contes moraux, — Conseils aux Petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, Joujoux, Petit Théâtre, Musique, etc.

Paris, 6 fr. — Départements, 7 fr. 50.
 La collection entière des six premières années forme quatre beaux volumes in-8^o. (Chaque année coûte le même prix que l'abonnement).
 Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 15 novembre.
 A PARIS, 1, BOULEVARD DES ITALIENS.

Saumur, P. GODET, imprimeur.